



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 mars 2011 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 243 425.14 €
Recettes :	1 548 003.09 €
Excédent de fonctionnement 2010:	304 577.95 €

Section d'investissement :

Dépenses :	605 283.33 €
Recettes :	761 170.23 €
excédent d'investissement 2010 :	155 886.90 €

Excédent d'investissement 2009 reporté : 210 762.79 €

Excédent d'investissement total : 366 649.69 €

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 304 577.95 € à la section d'investissement.

4/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2011 :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'augmenter de 3% le taux des taxes locales à savoir :

	Anciens Taux	Nouveaux taux
- taxe d'habitation	11.94 %	12.29%
- taxe foncière sur le bâti	11.06 %	11.39%
- taxe foncière sur le non bâti	39.88 %	41.07%
- Contribution Foncière des Entreprises	10.95%	11.27%

5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2011

6/APPROBATION DES TARIFS POUR 2011/2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants et des frais d'écolage de l'Ecole de Musique Municipale.

7/APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2011.

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à : 1 588 170.00 €
- section d'Investissement à : 1 571 177.64 €

8/Validation de l'Avant Projet Définitif du projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes avec la loi Handicap de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'Avant Projet Définitif du projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes avec la loi Handicap de la Bibliothèque Municipale

9/Droit de Prémption Urbain :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.

10/ CHORALE SAINTE CECILE : ACHAT DE PARTICIPATION

La Chorale Sainte Cécile va acheter pour environ 300 € de partitions en 2011

Le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 40% du coût des partitions estimées à 300 € pour 2011 (vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

11/Mise en valeur et restauration de l'horloge historique de l'église Saint Jean

Il est proposé de restaurer l'ancienne l'horloge UNGERER de l'église Saint Jean qui date de 1910.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en valeur et de restaurer l'horloge historique de l'église Saint Jean pour un coût approximatif de 2 644.00 € HT

Fournisseur : BODET 54210 St Nicolas de Port

Le Maire

Gabriel MULLER